



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 juin 2021

Délibération n°26/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 4 juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 mai 2021.

Membres présents : Messieurs François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, William JACQUILLARD, François BONNEAU, Jean-Hubert LELIEVRE,
Mesdames Valérie SCHERMANN, Jeanne FILLOUX.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD, Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL, Cécile FRANCOIS.

Objet : Création d'une fondation MAGELIS

Avec une centaine d'entreprises spécialisées, des centaines d'heures de tournage chaque année de films de cinéma et de fictions pour la télévision, plus de 250 auteurs de bande dessinée, une trentaine de studios d'animation et de jeu vidéo,... le Pôle Image Magelis est devenu, en 20 ans, un véritable écosystème local dynamique, source de création économique, culturelle et éducative, participant très largement, grâce à sa reconnaissance à l'échelle nationale et internationale, au rayonnement du territoire.

Si Magelis est un pôle économique de premier plan en France, il le doit aussi à la qualité des formations qui sont proposées à Angoulême. Les 12 écoles spécialisées d'enseignement supérieur du Campus de l'image forment plus de 1500 étudiants aux différents métiers de la filière Image, dans des cursus allant de la prépa au doctorat. La richesse, la variété et la qualité des enseignements dispensés font d'Angoulême l'un des pôles majeurs de formation à l'image en Europe. Les étudiants peuvent ainsi se former à près d'une centaine de métiers très demandés actuellement par les entreprises.

L'offre de formation à Angoulême s'enrichit régulièrement de nouveaux cursus et le nombre d'étudiants au sein du Campus de l'Image ne cesse de croître. C'est ainsi qu'à la rentrée 2021, 4 nouvelles écoles viendront compléter le dispositif de formation aux métiers de l'image du Campus Magelis à Angoulême, portant à 16 le nombre de structures d'enseignement et de nouvelles écoles sont attendues en septembre 2022.

Afin de permettre aux étudiants du territoire d'être soutenus dans leurs frais de scolarité et notamment le coût de l'école (entre 5 000 € et 8 000 € selon les écoles), le pôle image souhaite créer une fondation Magelis pour venir en aide à ces jeunes en leur attribuant des bourses pour financer les droits d'entrée aux écoles et/ou les frais de vie étudiante.

Juridiquement, il s'agira d'une fondation abritée (ou fondation sous égide), c'est-à-dire qu'elle sera rattachée à une fondation existante. La fondation Magelis bénéficiera par capillarité des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite. Les 2 fondations seront liées par un contrat de droit privé.

Par ailleurs, la fondation sera financée par de nombreuses entreprises de l'image et par plusieurs partenaires privés, soucieux du développement des études post-bac sur le territoire. L'objectif est de disposer d'un budget annuel de 100 K€/an. A ce jour, plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur accord.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- acceptent le principe de la création d'une fondation Magelis ;
- autorisent monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 9 juin 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 9 juin 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 9 juin 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU